



Compte-rendu du Conseil d'Administration du jeudi 25 / 10 / 2018



Muriel SALMONA

I. Participations :

- Présents :

Mmes C.FAGARD, F.LABREGERE, P.LASNIER-BINA, Z.MALFONDET et M.Th.MAURICE.

Ms. R.BONNAIRE, H.BONNAVAUD, R.DEMOULIN et G.LLORCA.

M. JPh.GERBE, moniteur auto-école sociale, conseiller technique.

M. H.HERDALOT, Conseiller en Insertion Sociale et Professionnelle.

Melles Ch.CARDOT et S.AIT TALEB stagiaires IRTESS

- Absents excusés :

Mmes G.BRETILLON et C.TREMEAU.

M. Ph.GARNIER

II. Le point sur les suivis des jeunes :

Permis de conduire : J.Ph.GERBE

Site de BEAUNE :

Benjamin DELAITRE : a échoué au code, assidu.

Tom DURIEUX : non assidu, ne s'investit pas, dans quelques mois son adoption sera effective et il ne pourra plus prétendre à notre aide au permis de conduire.

Chloé NAZARET : ne vient plus aux cours.

Site de DIJON :

***Gédéon MALONDA OMANDE** : était sur le site de BEAUNE, est maintenant à DIJON. Sérieux. A réussi le code.

***Fatima HRIROU** : a réussi le code.

***Charden KIBANGOU** : a échoué au code.

***Alexandra LALLEMANT** : a réussi le code.

Algassimou BARRY :

Mamadou BARRY : a obtenu le permis complet.

***Remarque** : les 4 jeunes étudiants sont peu assidus à cause de leurs horaires de cours.

Accompagnements divers : H.HERDALOT

Les jeunes suivants ont été accompagnés : Algassimou BARRY, Alexandra LALLEMANT, Christophe LEROY, Moussa KONE et Eloïse COULON.

On ne parvint plus à entrer en contact avec Adan BARRILLER.

Remarque judicieuse des membres du CA : Les membres du CA font part de leur réel mécontentement concernant les comptes-rendus d'activité fournis par J.Ph.GERBE et H.HERDALOT. Leurs rapports sont uniquement oraux, imprécis : en fait, on ne sait pas ce qui a été précisément conduit avec chaque jeune.

Je demande donc expressément à J.Ph.GERBE et à H.HERDALOT, de nous fournir un écrit précis sur leurs activités respectives au sein de notre association : nom et prénom du jeune, dates de rencontres ou de cours, nombres et types d'accompagnements effectués, résultats obtenus, incidences financières précises, etc...

Autres accompagnements par les bénévoles :

Zorah MALFONDET suit le parcours du jeune Alexis RICHARD qui habite FONTAINES (71). Roland BONNAIRE : effectue les premiers entretiens avec les jeunes qui arrivent à l'association : un compte-rendu circonstancié, écrit est systématiquement rédigé à chaque fois.

III. Conférence de Muriel SALMONA : le mardi 20 novembre à partir de 17h30.

Le Conseil Départemental nous accueillera et fournira le buffet. Pour l'instant, il y a 221 inscriptions pour 250 places disponibles.

Zorah MALFONDET s'occupera des émargements à l'entrée et, pour ce faire, sera aidée par Charlène et Samira, les 2 stagiaires IRTESS du binôme N°2.

Marie-Thérèse MAURICE tiendra un stand du livre.

La librairie GIBERT nous propose de tenir une librairie éphémère au cours de cet évènement : les membres du CA sont intéressés, cependant, avant de donner réponse, nous devons solliciter l'accord du Conseil Départemental.

Le jour de cette manifestation, la parole sera donnée, en avant-propos, à notre hôte, le Conseil Départemental, puis à Marie-Thérèse MAURICE, déléguée de la Défenseure des Droits des Enfants.

Roland BONNAIRE, ensuite, introduira la soirée avant de passer la parole à la conférencière. Plusieurs administrateurs de l'ADEPAPPE 21 pourront siéger à la table, aux côtés de Muriel SALMONA.

Nous aurons l'aide d'un médiateur, Serge BACHEROT : celui-ci organisera le jeu de questions-réponses au cours du débat qui ne manquera pas de s'instaurer après l'intervention de la conférencière.

Muriel SALMONA n'a toujours pas donné réponse concernant les points suivants : montant de sa prestation, besoins de restauration et hébergement : Marie-Thérèse MAURICE doit reprendre contact.

IV. La soirée de la réussite :

La soirée de la réussite se déroulera **le jeudi 06 décembre 2018**, à partir de 18h30. Cette année **nous serons accueillis par les PEP 21**, dans les locaux de l'IME, salle André BELLEVILLE, **28 rue des Ecayennes, DIJON.**

Les PEP 21 nous accueillent et fournissent le buffet.

Une invitation sera envoyée aux destinataires suivants : les élus et responsables du Conseil Départemental et des PEP 21, tous les adhérents de l'ADEPAPPE 21 et donc tous les jeunes majeurs accompagnés et, enfin, les partenaires de notre association. Les jeunes récipiendaires seront invités à venir, s'ils le souhaitent, avec leurs familles et/ou leurs travailleurs sociaux référents.

La parole sera donnée, en introduction de la soirée, au Conseil Départemental puis à un responsable des PEP.

Les jeunes diplômés inscrits, pour l'instant, sont au nombre de 10 :

CAP : 3 : Algassimou BARRY, Eloïse COULON, Moussa KONE.

BEP : 1 : Tom DURIEUX.

BAC : 5 : Mamadou BARRY, Margaux LESIGNE, Gédéon MALONDA OMANDE, Alexis RICHARD, Antoine SIRE.

BTS : 1 : Quentin FROCHOT.

Les montants des récompenses sont ceux déjà votés en 2017 :

CAP et BEP → 100 €, BAC et BAC Pro → 150 €, Diplôme Ens.Supérieur : 200 €.

V. Le point sur le travail conduit avec les stagiaires de l'IRTESS :

Françoise LABREGERE, Robert DEMOULIN et Gérard LLORCA s'expriment, tour à tour, sur leur mission de tuteurs de stage : ils pensent que le suivi de stage n'est pas aisé au sein d'une association qui ne possède pas de locaux propres. C'est en quelque sorte un stage « hors sol » qui doit être difficile à appréhender par les stagiaires.

Roland BONNAIRE déclare qu'il est le seul responsable de la mise en place de ce stage : il pense, cependant, que le travail conduit, en coopération, par l'ensemble « **Stagiaires-Formateurs IRTESS- Tuteurs ADEPAPPE 21** » peut être bénéfique à tous les acteurs.

Les stagiaires, Charlène et Samira, disent avoir été un peu déroutées en début de stage : elles

affirment s'être adaptées et avoir pu être soutenues, quand elles le souhaitent, par les tuteurs.

L'évaluation du stage des étudiantes IRTESS se fera le **mercredi 14 novembre 2018**, à la MDA, de 15h00 à 17h00 : 15h00 → 16h00 pour le binôme N°1 Hinda et Sandy.

16h00 → 17h00 pour le binôme N°2 Charlene et Samira.

VI. Questions financières : intervention du trésorier, Hervé BONNAVAUD.

Adhésions : 25 cotisations réglées, ce qui est inférieur à l'année dernière → environ 450 €.

Subventions : Nous sommes en attente de plusieurs réponses concernant des financeurs potentiels : le CCAS de DIJON, la DDCS, le CCAS de Chenôve, la CAF.

Suite à notre rencontre avec Mme COINT, Conseillère Départementale, responsable de la commission sociale, nous pouvons, peut-être espérer une petite rallonge en recette, fin 2018.

Les recettes 2018 s'établissent comme suit : 5 000 € du CD + 1 564 € de report 2017.

VII. Projets de conventions :

Convention avec l'ACODEGE :

Le CA donne son accord pour la signature d'une convention de partenariat avec l'ACODEGE et charge le président de donner suite aux démarches entreprises : cette convention sera identique à celle passée avec les PEP 21, dans le domaine de l'accès au permis de conduire, et prendra effet au 01/01/2019.

Convention avec EPISOURIRE :

Le CA donne son accord pour la signature d'une convention de partenariat avec l'association EPISOURIRE qui gère les épiceries solidaires de DIJON. Dans le cadre de la fiche-action N°8 « secours d'urgence », l'ADEPAPE 21 pourra ouvrir un droit à consommation à un jeune en difficulté financière passagère : ainsi, celui-ci pourra acheter des produits alimentaires et/ou d'entretien, à l'épicerie solidaire. EPISOURIRE éditera une facture trimestrielle au nom de l'ADEPAPE 21.

VIII. Questions diverses :

Intervention de Robert DEMOULIN, président du Conseil de Famille :

Robert DEMOULIN explique aux membres du CA la position du Conseil de Famille 21 concernant l'adoption d'enfants pupilles de l'Etat par des familles homoparentales. Aujourd'hui, dans le respect de la loi, le Conseil de Famille 21 confie des enfants, dans le cadre de l'adoption, à des familles homoparentales.

Nomination de Roland BONNAIRE,

Roland BONNAIRE est nommé par le président du Conseil Départemental, membre titulaire de la commission de sélection des appels à projets du secteur social de Côte d'Or.

Forum de la jeunesse et de la parentalité :

Journée organisée par ADOSPHERE le **vendredi 09 novembre 2018**, à SAINT-APOLLINAIRE. Roland BONNAIRE y représentera l'ADEPAPE 21.

Fiche de frais et d'activité :

Hervé BONNAVAUD, trésorier, a édité des fiches afin de collecter les éléments d'activité des bénévoles de l'association (heures de bénévolat et déplacements réalisés au cours de l'année civile 2018). Il est important que ces fiches soient remplies, elles sont un élément constitutif de notre budget (voir note explicative)

A 20h30, l'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance.

Fait à SEURRE, le 28 octobre 2018
Le Président Roland BONNAIRE